



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch  
**MAIRIE DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 4 avril 2014**  
-----

Compte rendu affiché le 08.04.2014.

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil quatorze, sous la présidence de M. André THEVENOT, Maire.

Conseillers présents : MM et Mmes Vincent GASSMANN, CLAUDE Marie-Madeleine, THEVENOT Jean-Pierre, WININGER Christian, BOURQUARD Chantal, BEZILLE Robert, MARTIN Sébastien, HERBELIN Philippe, GUIGON Xavier, ANTOINE Jean-Charles, GERBER Dominique, DIEFFENBACHER Cyril, HUSSON Stéphanie et KANMACHER Michel.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures, dans la salle des séances à la mairie.

M. Vincent GASSMANN, est désigné secrétaire de séance.

**Point 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André THEVENOT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous présents installés dans leurs fonctions :

GASSMANN Vincent  
CLAUDE Marie-Madeleine  
THEVENOT Jean-Pierre  
WININGER Christian  
BOURQUARD Chantal  
BEZILLE Robert  
MARTIN Sébastien  
HERBELIN Philippe  
GUIGON Xavier  
ANTOINE Jean-Charles  
GERBER Dominique  
DIEFFENBACHER Cyril  
THEVENOT André  
HUSSON Stéphanie  
KANMACHER Michel

M. Vincent GASSMANN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Point 2 : Election du maire**

M. André THEVENOT, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs: M. Dominique GERBER et M. Xavier GUIGON.

**Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....15
- e. Majorité absolue .....8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GASSMANN Vincent .....	8	huit
THEVENOT André .....	7	sept

**Proclamation de l'élection du maire**

M Vincent GASSMANN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**Point 3 : Détermination du nombre d'adjoints**

**Délibération n° 2014-014**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 6 voix contre, fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Point 4: Election des adjoints**

Sous la présidence de M Vincent GASSMANN élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

**Election du premier adjoint*****Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....15  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....15  
 e. Majorité absolue .....8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEZILLE Robert.....	7	sept
BOURQUARD Chantal.....	8	huit

**Proclamation de l'élection du premier adjoint**

Mme Chantal BOURQUARD a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée.

**Election du deuxième adjoint*****Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....15  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....15  
 e. Majorité absolue .....8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLAUDE Marie-Madeleine.....	7	sept
GUIGON Xavier.....	8	huit

**Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

M. Xavier GUIGON a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

### **Élection du troisième adjoint**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	15
e. Majorité absolue .....	8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GERBER Dominique .....	7	sept
THEVENOT Jean-Pierre.....	8	huit

#### **Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

M. Jean-Pierre THEVENOT a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Point 5: Indemnités du maire et des adjoints.**

##### Délibération n° 2014-015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré:

- le maire s'étant retiré, le Conseil municipal décide à 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention, de fixer le montant des indemnités du maire à 31% de l'indice 1015 ;
- le premier adjoint s'étant retiré, le Conseil municipal décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 8.25 % de l'indice 1015 ;
- le deuxième adjoint s'étant retiré, le Conseil municipal décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 8.25 % de l'indice 1015 ;
- le troisième adjoint s'étant retiré, le Conseil municipal décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 8.25 % de l'indice 1015 ;

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

#### **Point 6: Désignation des conseillers communautaires**

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau, sont désignés conseillers communautaires : M. Vincent GASSMANN (maire) et Mme Chantal BOURQUARD (1<sup>ère</sup> adjointe).

**Point 7: Election des délégués aux organismes extérieurs**

M. le Maire propose de procéder à l'élection des délégués au SIAEP du Haut-Bois et de reporter à une séance ultérieure l'élection des délégués aux autres organismes extérieurs. Il fixe la prochaine réunion au vendredi 11 avril 2014 à 20h30.

**Election des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : SIAEP du Haut-Bois.**

Délibération n° 2014-016

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts du SIAEP du Haut-Bois indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIAEP du Haut-Bois ;

Le conseil municipal a désigné à 8 voix pour, 7 voix contre :

- Délégués titulaires :
  - Jean-Pierre THEVENOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, domicilié 3 Val de Boulieu 68210 Chavannes-sur-l'Etang,
  - Xavier GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, domicilié 6 Allée des Sapins 68210 Chavannes-sur-l'Etang,
  - Michel KANMACHER, conseiller, domicilié 8 Chemin des Quatre Vents 68210 Chavannes-sur-l'Etang,
  - Vincent GASSMANN, maire, domicilié 23 rue du Tilleul 68210 Chavannes-sur-l'Etang.
  
- Délégués suppléants :
  - Sébastien MARTIN, conseiller, domicilié 2 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Etang,
  - Cyril DIEFFENBACHER, conseiller, domicilié 30 rue d'Alsace 68210 Chavannes-sur-l'Etang.

**Point 8: Divers**

Suite à l'intervention de M. Robert BEZILLE concernant les personnes à contacter en cas d'alarme du château d'eau, les numéros de portable de M. Vincent GASSMANN et de M. Jean-Pierre THEVENOT lui sont communiqués.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire, Vincent GASSMANN

## **ORDRE DU JOUR**

Point 1 : Installation du Conseil Municipal.

Point 2 : Election du Maire.

Point 3 : Détermination du nombre d'adjoints.

Délibération n° 2014-014

Point 4 : Election des adjoints.

Point 5 : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Délibération n° 2014-015

Point 6 : Désignation des conseillers communautaires.

Point 7 : Election des délégués aux organismes extérieurs.

Délibération n° 2014-016

Point 8 : Divers

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
HUSSON Stéphanie	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	